

Rentrée de l'Ecole Doctorale DEM Droit, Economie, Management

10 décembre 2024



ÉCOLE DOCTORALE
Droit, économie,
management (DEM)

<https://ecampus.paris-saclay.fr/course/view.php?id=22387>

Déroulé de la réunion de rentrée

- Présentation de l'ED Droit, Economie, Management
- Présentation de la Maison du Doctorat
- Les comités de suivi
- La formation doctorale
- Programmes d'accompagnement des doctorants en lien avec les Graduate School
 - Mobilité doctorante ;
 - Ecoles d'été ;
 - Workshops Doctoraux.

Déroulé de la réunion de rentrée

- Présentation de l'activité des pôles
- Présentation des formations organisées par les pôles
- La soutenance de thèse
- Questions diverses

Le moment de convivialité

Cocktail de bienvenue

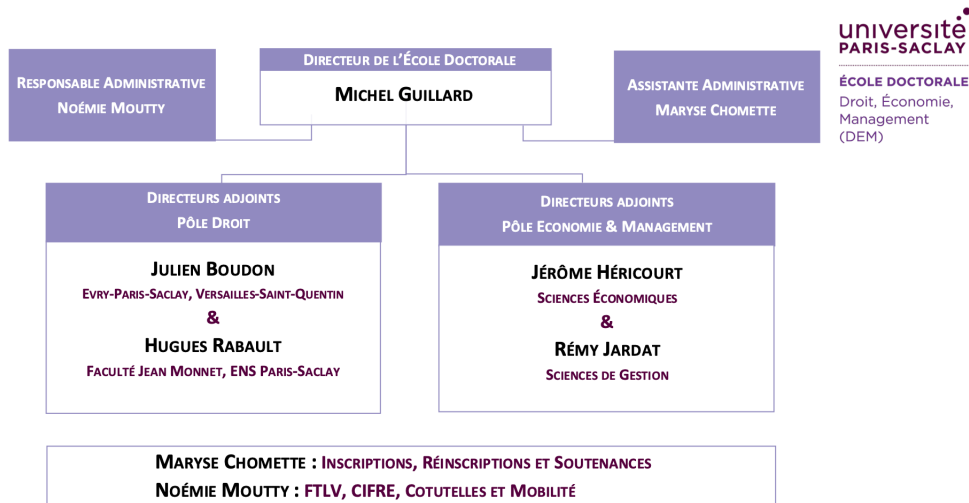
L'Ecole Doctorale

Droit, Economie, Management

Présentation de l'ED DEM et de la MDD
Le comité de suivi individuel
La formation doctorale
Les autres actions de l'Ecole Doctorale
Soutenance de thèse et Questions diverses

Fonctionnement et Gouvernance
Les Unités de recherche membres de l'Ecole Doctorale
Le Conseil de l'Ecole Doctorale
Le rôle, les activités et les actions de l'Ecole Doctorale

Organigramme de l'ED DEM



Les Unités de recherche membres de l'Ecole Doctorale

- Les unités de recherche en Droit :
 - CERDI, CRLD, DANTE, DSR, IDEP, IDEST, IEDP, ISP, VIP.
- Les unités de recherche en Economie & Management :
 - CEARC, CEPS, EPEE, I-Tésé, IDHES, LAREQUOI, LITEM, LGI, PSAE, RITM, SAD-APT, UMI-SOURCE.

Composition du Conseil de l'ED

● 10 représentants des établissements et des laboratoires

- Julien Boudon, Directeur Adjoint pôle Droit ;
- Rémi Jardat, Directeur Adjoint pôle Économie-Management ;
- Jérôme Héricourt, Directeur Adjoint pôle Économie-Management ;
- Hugues Rabault, Directeur Adjoint pôle Droit ;
- Mélanie Clément-Fontaine, représentant de la GS Droit ; Suppléant : Pierre Thévenin ;
- Dimitri Houtcieff, représentant de la GS Droit ; Suppléant : Caroline Lacroix ;
- Charles Vautrot-Schwarz, représentant de la GS Droit ; Suppléant : Raphaël Paour ;
- Pascal Corbel, Directeur de de la GS Économie & Management ; Suppléant : Vincent Martinet (Directeur Adjoint à la recherche de la GS E&M) ;
- Stéphane de Cara, Représentant des DU de la GS E&M ; Suppléante : Liliana Mitkova ;
- Nathalie Guichard, représentante des EC HDR de la GS E&M ; Suppléante : Natalia Zugravu.

Composition du Conseil de l'ED (suite)

- **5 doctorants, appartenant à l'école doctorale, élus par leurs pairs**
 - **Kodjo (Elysée) Hator**, doctorant GS Droit (suppléante : **Cyrielle Quaranta-Bauby**) ;
 - **Marine Virapin**, doctorante GS Droit (suppléante : **Juliette Charreire**) ;
 - **Lisa Depraiter**, doctorante GS E&M (suppléant : **Alexandre Mathieu**).
 - **XXX**, doctorante GS E&M (suppléant : **XXX**) ;
- **4 personnalités extérieures à l'école doctorale**
 - Ariane de Guillenchmidt-Guignot, avocat à la cour ;
 - Antoine Guiheux, avocat associé ;
 - Jean-Stéphane Mésonnier, Directeur adjoint (à la Direction des Études microéconomiques et structurelles), Banque de France ;
 - Florimond Labulle, Fondateur et associé d'une société de gestion de portefeuille.
- **2 représentants des ingénieurs, techniciens et administratifs**
 - Maryse Chomette (**Assistante des pôles Droit et Économie-Management**) ;
 - Noémie Moutty (**Responsable administrative de l'ED DEM**).

Le rôle de l'école doctorale

- **Article 9-2 du RI de l'UPSaclay :**

- Au sein de l'université Paris-Saclay, les écoles doctorales sont rattachées à des "Graduate School(s)", structures internes de l'université Paris-Saclay pour la formation aux niveaux masters et doctorat, ainsi que pour la recherche sur un périmètre disciplinaire, thématique ou une mission.

- **L'école doctorale est responsable de :**

- l'inscription des doctorants et doctorantes ;
- le suivi de l'avancement en thèse (**comités de suivi individuels**) ;
- la formation (programme, mise en oeuvre, suivi et validation) ;
- l'accompagnement, dans la mesure des moyens disponibles, des doctorants et doctorantes concernant :
 - la recherche d'un financement principal (concours, autres sources, ...)
 - la recherche de financements pour la mobilité, les écoles d'été, etc.
- la gestion des conflits éventuels (DT, UR, etc.)
- la préparation et l'organisation de la soutenance, la délivrance du diplôme.
- la mise en place, avec les Graduate Schools, de prix de thèses, de recherche, etc.

Les informations concernant l'Ecole Doctorale

- **Le site web de l'Ecole Doctorale DEM**

- il contient normalement de nombreuses informations concernant son organisation, son fonctionnement et les contacts utiles, suivant les sujets (scientifiques ou pédagogiques, administratifs, etc.) ;
 - il est malheureusement actuellement indisponible à la suite de l'attaque numérique ayant visé l'UPSaclay fin août ;
 - il devrait pouvoir être réactivé ou refait à partir de janvier 2025...
- En attendant, les informations principales et documents utiles sont accessibles sur l'espace eCampus en accès ouvert (anonyme) à l'adresse suivante :
<https://ecampus.paris-saclay.fr/course/view.php?id=22387>

La Maison du Doctorat

Le comité de suivi individuel

La constitution du comité de suivi individuel

Le comité de suivi individuel est :

- Désigné dès la première inscription en doctorat ;
- Dans la mesure du possible, constant, dans sa composition durant la thèse ;
- Constitué de 2 à 3 membres dont au moins un membre HDR et comprenant :
 - un membre expert du domaine de la recherche, dans la mesure du possible HDR et externe à l'Unité de recherche,
 - un membre externe au domaine de la recherche, dans la mesure du possible interne à l'Unité de recherche,
 - dans la mesure du possible, un membre extérieur à l'établissement ou, à défaut, extérieur à l'Unité de Recherche du doctorant.
 - L'un des membre est désigné Référent (ou Président) du comité de suivi. Pour des raisons d'organisation et de fonctionnement, il s'agit plutôt d'un membre interne au laboratoire (et non expert du domaine de recherche).
- Les doctorants sont **obligatoirement** consultés sur la composition de leur comité de suivi individuel, avant sa première réunion.

La préparation de la réunion du comité de suivi individuel

- Le comité de suivi individuel se réunit :
 - en juin,
 - à l'exception des doctorants ou doctorantes en fin de rédaction de leur manuscrit de thèse et dont la date de soutenance, initialement prévue avant décembre de la même année, doit être reportée ;
 - si une dernière année d'inscription est finalement nécessaire, le comité se tient après l'été **avant le 15, octobre dans tous les cas.**
- La convocation du comité de suivi est effectuée par la direction de l'Unité de recherche ou par le Référent du comité s'il est déjà nommé.
- **Avant la réunion** du comité de suivi, le doctorant pré-remplit son livret de suivi individuel en complétant les compétences acquises et en présentant les travaux de recherche effectués au cours de l'année écoulée.
- Le doctorant ou la doctorante fait parvenir son livret en format Word à son CSI, accompagné des travaux déjà rédigés.

Le déroulement du comité de suivi individuel

- Le guide du comité de suivi de l'Université Paris-Saclay réunit l'ensemble des informations utiles concernant l'organisation et le déroulement du CSI.
- Le comité de suivi individuel se tient en trois étapes :
 - Une première étape réunit le doctorant ou la doctorante, son directeur ou sa directrice de thèse et les membres du CSI. Le doctorant présente l'état d'avancement de ses travaux et un premier échange a lieu avec le comité de suivi. Cette étape peut ne pas être à huit clos, mais les étapes suivantes le sont nécessairement.
 - Dans une seconde étape, le comité de suivi s'entretient avec le doctorat ou la doctorante sans son directeur ou sa directrice de thèse (DT).
 - La troisième étape est consacrée à un entretien du CSI avec le ou la DT, sans le doctorant ou la doctorante.
- A l'issue de la réunion, le Comité de Suivi Individuel formule ses recommandations dans le livret et transmet ce dernier à l'école doctorale, par l'intermédiaire de la direction de l'Unité de Recherche, en format PDF.
 - Il fait également parvenir le livret rempli sous format Word au doctorant ou à la doctorante.

La formation Doctorale

Les objectifs de la formation doctorale

- Conforter la culture scientifique des doctorants ;
- Préparer leur devenir professionnel dans le secteur public comme dans le secteur privé ;
- Favoriser leur ouverture internationale ;
- Sensibiliser les doctorants au développement durable et soutenable ;
- Former à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique ;
- Former à la science ouverte.

L'acquisition de compétences

- Les formations doctorales et activités complémentaires doivent contribuer au développement des compétences attendues des futurs docteurs.
- Le référentiel des compétences des titulaires du diplôme de doctorat est composé de 6 blocs de compétences :
 - Bloc 1 : Conception et élaboration d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective ;
 - Bloc 2 : Mise en œuvre d'une démarche de recherche et développement, d'études et prospective ;
 - Bloc 3 : Valorisation et transfert des résultats d'une démarche R&D, d'études et prospective ;
 - Bloc 4 : Veille scientifique et technologique à l'échelle internationale ;
 - Bloc 5 : Formation et diffusion de la culture scientifique et technique ;
 - Bloc 6 : Encadrement d'équipes dédiées à des activités de recherche et développement, d'études et prospective.

La formation doctorale

- Il est demandé aux doctorants de l'école doctorale DEM d'obtenir **entre 25 et 30 points** de formation (la thèse et sa soutenance procurant alors les points complémentaires, pour un **total de 180 points**) sur la durée de leur thèse, sauf cas particuliers.
- Les étudiants ayant une activité principale non liée au doctorat (et donc nécessairement inscrits en Formation Tout au Long de la Vie) ou bénéficiant d'un contrat CIFRE peuvent être dispensés des formations destinées à préparer l'avenir professionnel, dans une limite de 10 points.
- Il est par ailleurs demandé aux doctorants de l'école doctorale DEM d'obtenir un minimum de **10 points sous la forme de participation à des formations ou activités collectives directement proposées par l'école doctorale elle-même.**

Les formations obligatoires

- Pour pouvoir soutenir la thèse, les doctorants doivent avoir suivi une formation :
 - **à la science ouverte ;**
 - **à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique ;**
 - **aux enjeux du développement durable et soutenable.**

Le plan « idéal » de formation doctorale

- De **6 à 12 points** de formations et activités (dès le début du doctorat) :
 - directement utiles pour la réalisation des travaux personnels de recherche,
 - directement utiles pour la rédaction de la thèse ou pour l'exposition écrite ou orale des travaux de recherche,
 - formant à l'éthique de la recherche et à l'intégrité scientifique,
 - formant à la science ouverte.
- De **6 à 12 points** de formations et activités (tout au long du doctorat) :
 - confortant la culture scientifique des doctorants,
 - formant au développement durable et soutenable,
 - favorisant l'ouverture internationale.
- De **6 à 12 points** de formations et activités pour préparer l'avenir professionnel :
 - en identifiant ses compétences, en découvrant le marché de l'emploi et en se préparant aux entretiens,
 - en suivant éventuellement le parcours « carrière des docteurs »,
 - formant à l'animation d'un collectif professionnel, à la prévention des risques psychosociaux, des violences sexistes et sexuelles, des harcèlements et des discriminations.

Les autres actions de l'Ecole Doctorale en lien avec les Graduate Schools

Les appels à projets pour financement

● Mobilité sortante

- GS E&M : jusqu'à 30 000 € par an pour financer la mobilité sortante.
- GS Droit : un objectif de permettre à chaque doctorant de financer 3 mois de mobilité sortante pendant le doctorat.
- Un premier appel à projets à donner lieu au financements de plusieurs mobilités au début de l'année académique. Un second appel va être lancé prochainement.

● Ecoles d'été

- Les Graduate School ont obtenus des fonds SFRI permettant de financer des participations aux écoles d'été de ses membres.
- l'ED DEM devrait co-organiser et relayer les appels à candidatures

● Prix de thèse et de recherche

- La mise en place de prix de présentation d'articles de recherche a déjà été mise en place par la GS E&M ;
- Les Graduate Schools ont donné leur accord de principe pour mettre en place des prix de thèse...

Organisation de « journée doctorales »

- Organisation conjointe avec les Graduate Schools et Unités de recherche de journée doctorales permettant aux doctorants de présenter leur travaux :
 - dès le début du doctorat ;
 - pendant son déroulement ;
 - à la fin, pour présenter leur « Job Market Paper » ou une version résumée de leur thèse.

La constitution du jury

- La direction de la thèse :
 - Directeur ou directrice, (HDR ou ADR, taux d'encadrement = $x \geq 25\%$ du total) ;
 - Co-directeurs ou co-directrices (HDR ou ADR, 2 max) ;
 - Co-encadrants ou co-encadrantes (taux d'encadrement $\geq 20\%$ du total).
- Les rapporteurs :
 - HDR ou équivalent ;
 - Extérieurs à l'unité de recherche, à l'ED, à l'établissement (du ou de la doctorant-e et du ou de la DT), au projet de doctoral et au comité de suivi individuel.
- Le Président : Professeur des Universités ou équivalent, **en poste**.
- Les examinateurs : n'appartiennent pas à l'équipe d'encadrement doctoral.
- Le jury avec voix délibérative $\Leftrightarrow$ le jury sans la direction de thèse :
 - entre **4 et 8** membres (3, minimum, pour le jury réuni) ;
 - au moins la moitié de professeurs **en poste** ;
 - au moins la moitié d'extérieurs (y compris pour le jury réuni $\Rightarrow$ l'ED demande une majorité absolue d'extérieurs) ;
 - diversité de genre, dans la mesure du possible.

Le serment des docteurs

“ En présence de mes pairs.

Parvenu(e) à l'issue de mon doctorat en [spécialité],

et ayant ainsi pratiqué, dans ma quête du savoir, l'exercice d'une recherche scientifique exigeante, en cultivant la rigueur intellectuelle, la réflexivité éthique et dans le respect des principes de l'intégrité scientifique,

je m'engage, pour ce qui dépendra de moi, dans la suite de ma carrière professionnelle quel qu'en soit le secteur ou le domaine d'activité, à maintenir une conduite intègre dans mon rapport au savoir, mes méthodes et mes résultats. ”

Questions diverses



université
PARIS-SACLAY

ÉCOLE DOCTORALE
Droit, économie,
management (DEM)

Merci de votre attention !



ÉCOLE DOCTORALE
Droit, économie,
management (DEM)